

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Ormco Ultra Flux
Utilisations	: Produit dentaire: Fondant pour soudure orthodontique
Manufacturier	: Ormco Corporation 1717 West Collins Avenue Orange, CA 92867 No de téléphone: 1-800-854-1741
En cas d'urgence	: CHEMTREC® (24 hours) U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide. [Pâte.]
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Inodore.
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: DANGER!
Mentions de danger	: PROVOQUE DES BRÛLURES DES VOIES RESPIRATOIRES, DU TUBE DIGESTIF, DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT. RISQUE POUR LA REPRODUCTION.
Précautions	: Les effets sur la santé sont basés sur le matériel non durci. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.
Peau	: Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
Yeux	: Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
<u>Effets chroniques potentiels sur la santé</u>	
Effets chroniques	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Risque d'effets tératogènes.
Effets sur le développement	: Peut être à l'origine d'anomalies du développement.
Effets sur la fertilité	: Peut altérer la fertilité.

2. Identification des dangers

- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le système reproducteur, muqueuses, le système digestif, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, os, système nerveux central (SNC), ovaire, dents, testicules.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
tétraborate de dipotassium	1332-77-0	30-60
acide borique	10043-35-3	10-30
Difluorure de potassium	7789-29-9	10-30
pentaborate de potassium	11128-29-3	1-5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Aucune mesure spéciale n'est requise. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : Aucune mesure spéciale n'est requise. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Protection des sauveteurs : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Faible dégagement. Pour usage professionnel uniquement. Manipulation du produit en très petites quantités ou dans des situations dans lesquelles tout rejet est fortement improbable

Précautions environnementales : Faible dégagement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Petite quantité. Pour usage professionnel uniquement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié.

Grand déversement : Petite quantité. Pour usage professionnel uniquement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Aucune mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit. Pour usage professionnel uniquement. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Manipuler avec soin et éliminer de manière sécuritaire.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
acide borique	US ACGIH 4/2014	-	2	-	-	6	-	-	-	-	[a]
	BC 2/2015	-	2	-	-	6	-	-	-	-	[b]
	ON 1/2013	-	2	-	-	6	-	-	-	-	[a]
Difluorure de potassium, as F	US ACGIH 4/2014	-	2.5	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	2.5	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 2/2015	-	2.5	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	-	2.5	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	-	2.5	-	-	-	-	-	-	-	

Forme: [a]Fraction inhalable [b]Inhalable

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

- Mesures techniques** : Aucune mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.

- Mesures d'hygiène** : Aucune mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.

Protection individuelle

- Respiratoire** : Aucune mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.

- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Peau** : Aucune mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Aucune mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Pâte.]
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 8.8 à 9.1
- Point d'ébullition/condensation** : Non disponible.
- Point de fusion/congélation** : 422.4°C (792.3°F)
- Densité relative** : 1.49
- Densité** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- LogK_{ow}** : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éviter les températures: >107.2°C (>225°F)
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides et les alcalins.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
tétraborate de dipotassium acide borique	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2500 mg/kg	-

Toxicité chronique

Non disponible.

11. Informations toxicologiques

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
acide borique	A4	-	-	-	-	-
Difluorure de potassium	A4	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
acide borique	Aiguë CL50 45.5 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	Aiguë CL50 133000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 75 mg/l Eau de mer	Poisson - Pagrus major	96 heures
	Chronique NOEC 6000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 2100 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	87 jours

Persistance/dégradabilité

Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets




Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN3266	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Difluorure de potassium)	8	II		Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8). Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1 Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 1 Dispositions particulières 16
Classe IMDG	UN3266	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium bifluoride)	8	II		Emergency schedules (EmS) F-A, S-B Special provisions 274
Classe IATA-DGR	UN3266	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (potassium bifluoride)	8	II		Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: 851 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 30 L Packaging instructions: 855 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 0.5 L Packaging instructions: Y840 Special provisions A3, A803

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SIMDUT (Canada) : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
Class E: Matières corrosives

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

15. Informations réglementaires

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Les composants suivants sont répertoriés: Inorganic fluorides

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire du Japon**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PROVOQUE DES BRÛLURES DES VOIES RESPIRATOIRES, DU TUBE DIGESTIF, DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT. RISQUE POUR LA REPRODUCTION.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	3
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

16. Autres informations

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Date d'édition : 6/30/2015

Date de publication : Aucune validation antérieure

précédente

Version : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.